



COMMISSION TRACTÉ

Rapport d'activité 2020 et synthèse de l'olympiade

Compte rendu des actions menées en 2020

- Aides financières aux clubs pour achats de lignes et parachutes de ligne pour 1 445,96 €.
- Décision applicable à partir de 2021 : le PSC1 (ou équivalent) est un prérequis pour entrer en formation de treuilleur.
- Notre référent sécurité, en lien avec la commission Sécurité de la FFVL, travaille à construire un outil d'analyse des accidents liés à nos activités spécifiques.
- Début avril, la commission a fourni un protocole spécifique pour le 1^{er} déconfinement
- 59 formations pour 48 qualifications validées et 11 élèves treuilleurs en cours de formation ; à cela s'ajoutent six formateurs de treuilleurs.
- Mise en place d'outils en ligne pour l'enregistrement des treuils et des activités de tracté.
- Questionnaire sur les attentes des clubs sous forme de formulaire numérique.
- Échanges avec la fédération belge.

Bilan de l'olympiade 2017 – 2020

- Organisation d'un Rassemblement National Tracté (RNT) en Normandie pour échanger sur le matériel, les pratiques, etc.
- Diffusion aux clubs d'informations techniques et de sécurité (accrochage des largueurs, coupe-câble...).
- Dynamisation de la commission Tracté avec mise en place de réunions en vidéoconférence tous les deux mois pour le suivi des dossiers.
- Restructuration des pages « Tracté » sur le site fédéral.
- Écriture de référentiels de formations.
- Enrichissement du passeport de vol libre par une page « Vol tracté ».
- Analyse des incidents/accidents en tracté, en lien avec la CTS.
- PSC1 obligatoire pour être treuilleur.
- Formation de trois nouveaux formateurs nationaux (chargés de former les formateurs de treuilleurs) ce qui couvre mieux le territoire en formateurs nationaux.
- Sensibilisation des moniteurs à l'utilisation du treuil comme outil pédagogique.
- Aides à l'achat de lignes pour les clubs afin de travailler avec du matériel de qualité.
- Suivi du projet TASA (tracteur aérien Semi autonome = drone pour mise en vol de parapentes).



Perspectives pour l'olympiade qui débute

- Mise en place d'une formation continue pour les treilleurs, obligatoire pour conserver la qualification.
- Sensibilisation des formateurs et des treilleurs aux facteurs non techniques comme facteurs accidentogènes.
- Restructuration du dossier Tracté, référence technique et juridique de l'activité.
- Organisation d'un rassemblement national tous les deux ans, permettant la formation continue de treilleurs (70 par RNT).
- Former au moins un formateur de treilleurs par club.
- Nouer des relations avec les fédérations étrangères limitrophes pour favoriser les actions.

Gilbert VEBER
Président de la commission Tracté

- communes...